
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 avril 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint par intérim - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0553

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 avril 2021, en y retirant les points 20.026, 40.002 et 40.007 et en y ajoutant les points 20.039, 30.014 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0556

Vu la résolution CA21 30 04 0099 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-trembles en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les Villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;
- 2 - de mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les Villes de Varennes et de Repentigny ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;
- 3 - d'autoriser une dépense totale de 128 540,13 \$ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de 146 821,15 \$, taxes et option incluse;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1211609002

CE21 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résiliation des ententes-cadres accordées à Métal M-Pacts inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts, pour 36 mois avec option de deux périodes de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 20-18270.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1215382001

CE21 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 449 000,81 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1217231029

CE21 0559

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vannes en période d'inondation pour deux arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18638 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
EBI Envirotech inc.	Lot-1 : Île-Bizard Sainte-Geneviève	159 878,47 \$
EBI Envirotech inc.	Lot-2 : Pierrefonds-Roxboro	292 643,09 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 20 853,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour le lot 1;
- 3 - d'autoriser une dépense de 38 170,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour le lot 2;

- 4 - Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1218479001

CE21 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation, par lesquelles Matériaux Paysagers Savaria ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers mélanges de terre, sable et compost pour une somme maximale de 2 798 237,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18551;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1214338001

CE21 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Osédea inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique), pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 8 575 697,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18318;
- 3- d'autoriser une dépense de 661 106,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217684003

CE21 0562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 070 144 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463416;
- 2- d'autoriser une dépense de 407 014,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 360 115,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1217231014

CE21 0563

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le réaménagement des abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Phase 2A, d'une partie des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 531 606,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457820;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 103 880,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 886 011,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 637 883,13 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de l'UQAM intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par l'UQAM en vertu de l'entente présentée dans le dossier décisionnel 1214139001;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 484 245,81 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 719,56 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1217231004

CE21 0564

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Oslo Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 12375, rue de Fort-Lorette (Bâtiment Fort-Lorette) et au 294, chemin Senneville (Maison Eustache-Rouleau), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 719,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15652;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 943,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 659,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1218911001

CE21 0565

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des systèmes de stérilisation des bassins (Systèmes UV et détecteurs d'ozone) au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 711,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0052;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 342,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1216891003

CE21 0566

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la roue de dessicant du système de ventilation du Monde Polaire au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 221 556,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0050;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 311,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1216891002

CE21 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la ligne de géothermie du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 050,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0031;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 610,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1216891001

CE21 0568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 011 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463213;
- 3- d'autoriser une dépense de 726 499,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 142 424,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207231085

CE21 0569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à De Sousa-4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR-PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 494 454,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463414;
- 3- d'autoriser une dépense de 449 445,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 316 821,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217231002

CE21 0570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 831 324,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463215;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 705 954,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 496 054,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1217231006

CE21 0571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 186 830,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463216;
- 3 - d'autoriser une dépense de 445 624,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 133 825,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1217231017

CE21 0572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 365 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289203;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 046 828,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 316 181,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1217231003

CE21 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Mongrain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 535 231,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15684;
- 3 - d'autoriser une dépense de 80 284,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1219057004

CE21 0574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de contrat pour l'exécution d'œuvre d'art avec Marie-Michelle Deschamps, artiste professionnelle, au montant de 344 925 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Réciprocités », dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Arrimeurs;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1217637002

CE21 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de premier addenda modifiant l'accord de développement intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151).

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207506001

CE21 0576

Vu la résolution CA21 240106 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 avril 2021;

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1214139001

CE21 0577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation des travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1211019001

CE21 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1218927006

CE21 0579

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 \$ destiné à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 \$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1210196001

CE21 0580

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 008 000 \$, et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 4 juin 2020, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 430 088, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1208190002

CE21 0581

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux 45 organismes ci-après désignés pour un montant total de 275 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - festivals et événements (PSDEC) 2021;

Organismes	Montant
Congrès national des Italo-Canadiens (RQ)	25 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	22 750 \$
La Fondation B.B.C.M.	21 000 \$
Festival Haïti en Folie	20 750 \$
La Pépinière Espaces Collectifs	13 250 \$
ATSA	10 000 \$
Festival Accès Asie	10 000 \$
Fondation LatinArte	10 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands	10 000 \$
Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C Inc)	8 500 \$
Fondation Fabienne Colas	8 250 \$
Centre culturel Kabir	7 500 \$
PAAL Partageons le monde	7 000 \$
Festival des arts de ruelle	6 500 \$
Société Québécoise d'Ensemble-Claviers	6 500 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	6 000 \$
Festival du Film Coréen au Canada	6 000 \$
KEPKAA	6 000 \$
Centre des musiciens du monde	5 750 \$
Fondation Massimadi	5 250 \$
//SAS// Laboratoire de création	5 000 \$
Festival de contes Il était une fois...	4 500 \$
Notre-Dame-des-Arts	4 000 \$
Un Goût des Caraïbes inc.	4 000 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	3 750 \$
L'Amitié nuestroamericana	3 000 \$
Missions Exeko	3 000 \$

Mouvement ATD Quart Monde	3 000 \$
Racine Croisée Solidarité Sawa	3 000 \$
Équipe RDP	2 750 \$
Fierté littéraire	2 500 \$
Le Centre International de Documentation et d'Information Haïtienne, Caribéenne et Afro-Canadienne (CIDIHCA)	2 500 \$
Comédiens et Plus	2 000 \$
Compagnie Théâtre Créole	2 000 \$
Montréal la plus heureuse	2 000 \$
Vues d'Afrique	2 000 \$
Alliance Québécoise de l'Asie du Sud	1 500 \$
Maison d'Haïti	1 500 \$
Centre culturel Georges-Vanier	1 000 \$
Centre culturel Kabir	1 000 \$
Compagnie culturelle théâtrale Blanch (CCTB)	1 000 \$
L'Île de Cuba	1 000 \$
Productions evenity	1 000 \$
Spice Island Cultural Day Association of Québec	1 000 \$
Théâtre de la botte trouée	1 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1216370003

CE21 0582

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 \$ et une mise à disposition de l'expertise interne disponible pour une contribution en nature (en biens et en services) d'une valeur de 40 000 \$ à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de son projet concernant la biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution et licence entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement des contributions de la Ville et de la licence consentie par l'Université de Sherbrooke;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1211151001

CE21 0583

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités (Palme Québec) (CE20 0142 et CE20 1036);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CE19 1311);
- 3- d'imputer la dépense totale de 45 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1200191007

CE21 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1216794001

CE21 0585

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 17^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1219089001

CE21 0586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 \$ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1217019001

CE21 0587

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 145 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour soutenir la 35^e édition du Festival International Nuits d'Afrique;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1216370010

CE21 0588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 319 934 \$ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour un projet de collecte de données par et pour les autochtones qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1217149003

CE21 0589

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 50 000 \$ provenant du Gouvernement du Québec pour l'organisation du Sommet canadien sur les données ouvertes en 2021;
- 2- d'approuver les conditions de versement de cette contribution conformément à l'entente SSDPITN-160313860;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1215890001

CE21 0590

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Proгимont inc., un espace d'une superficie de 25 851 pieds carrés situé au 10000 Louis-H. Lafontaine, pour les besoins du Centre de formation Maxim'Eau du Service de l'eau, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2021, moyennant un loyer total de 1 159 841,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 759 984,75 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 113 997,71 \$, pour une dépense maximale de 873 982,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 104 659 \$ du Service de l'eau vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en 2021;
- 4- d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 211 628 \$ du Service de l'eau vers le SGPI de 211 628 \$ à compter de 2022 et les années subséquentes;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1214565002

CE21 0591

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 4 579 839 \$ à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue, pour l'acquisition des lots 1 295 499 et 1 295 500, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur la rue Notre Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation d'un projet de 19 studios, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire prévoyant les modalités et conditions du déboursement du second versement de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention.
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1218309002

CE21 0592

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des fûts piétons, des luminaires piétons décoratifs et divers accessoires d'éclairage public, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18261 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Items	Montant (taxes incluses)
9411-8296, Québec Inc. (ALU MC3)	21	68 567,07 \$
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	2, 13, 15, 17, 18, 22	221 135,49 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale estimée de 43 455,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit;

Firmes	Items	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant taxes incluses)
9411-8296, Québec Inc. (ALU MC3)	21	10 285,06 \$
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	2, 13, 15, 17, 18, 22	33 170,32 \$

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des fûts piétons, des luminaires piétons décoratifs et divers accessoires d'éclairage public, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18261 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Items	Montant (taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	2 264 584,36 \$
Les Industries Précisions Plus inc.	25	587 752,20 \$
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	959 627,34 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale estimée de 571 794,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit;

Firmes	Items	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	339 687,65 \$
Les Industries Précisions Plus inc.	25	88 162,83 \$
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	143 944,10 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CE21 0593

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1^{er} avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1210348005

CE21 0594

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social;
- 2- d'abroger au 31 mars 2021 la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion de logements abordables à la suite de l'adoption du Règlement pour une métropole mixte.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1210498002

CE21 0595

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1217862009

CE21 0596

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 15 avril 2021 au 31 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218214004

CE21 0597

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence :
 - Madame Caroline Lin, pour un second mandat de deux ans
 - Mme Yanick Galan pour un premier mandat de deux ans
 - Monsieur Paul Evra, pour un premier mandat de deux ans
- 2 - de désigner Ramana Zanfongnon, cheffe de division au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, à titre d'observatrice de la Ville de Montréal au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1206794003

CE21 0598

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou de nommer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 12 février 2021;
- Renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020;
- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de M. Errico Cocchi pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 16 avril 2021;
- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 16 avril 2021; et
- Nommer M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale. en remplacement de M. Denys Cyr pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 1^{er} mai 2021.

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 22 avril 2021; et
- Nommer M. Philippe Brillant, Chef de division - Direction du budget, en remplacement de M. Errico Cocchi pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 22 avril 2021.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 12 février 2021;
- Renouveler le mandat M. René Delsanne à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020; et
- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 10 juin 2021.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat M. André Pelletier à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020;
- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 20 avril 2021; et
- Nommer M. Philippe Brillant, Chef de division - Direction du budget, en remplacement de M. Errico Cocchi pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 20 avril 2021.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 12 février 2021;
- Renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020;
- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 29 mars 2021; et
- Nommer M. Benoît Glorieux, Directeur - Services administratifs, en remplacement de M. Normand Lapointe pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 31 mai 2021.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 26 mars 2021; et
- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 26 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

CE21 0599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 895,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1219059001

CE21 0600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Agence de mobilité durable;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218373002

CE21 0601

Vu la résolution CA21 30 03 0061 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 9 mars 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 \$, taxes non incluses, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52^e avenue;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1211528005

CE21 0602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement d'une action en recouvrement de taxes foncières intentée par la Ville de Montréal contre 9328-1566 Québec inc. et Université du Québec à Montréal pour la somme de 33 105,83 \$ en capital, intérêts et frais. Compte 171694-06, exercice financiers 2017 à 2020;
- 2- d'autoriser la radiation des livres de la Ville la somme de 6 625,41 \$ et tout solde dû, compte 171694-06, exercice financier 2020;
- 3- d'imputer cette radiation comme suit :
 - Radiation taxes foncières : 2101 0000000 000000 00000 11814;
 - Montant à radier : 6 625,41 \$ et tout solde dû, compte 171694-06, exercice financier 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1218471003

CE21 0603

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement d'une action en recouvrement de taxes foncières intentée par la Ville de Montréal contre Les Services Alimentaires (S.A.I.) inc. et Collège St-Jean Vianney pour la somme de 5 683,14 \$ en capital, intérêts et frais. Compte 891115-21, exercice financier 2017;
- 2- d'autoriser la radiation des livres de la Ville la somme de 630,40 \$ et tout solde dû, compte 891115-21, exercice financier 2017;
- 3- d'imputer cette radiation comme suit :
 - Radiation taxes foncières : 2101 0000000 000000 00000 11814;
 - Montant à radier : 630,40 \$, et tout solde dû, compte 891115-21, exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1218471002

CE21 0604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'Annexe A jointe à la résolution CA-2021-027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1218464001

CE21 0605

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1212675020

CE21 0606

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, Mme Suze Youance, à titre d'administratrice, et ce, pour une période de deux ans;
- 2- de renouveler le mandat à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal de M. Robert Juneau et de M. Alain Lapointe, et ce, pour une période de deux ans;
- 3- de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de Mme Johanne Brunet, à titre de présidente du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1210845001

CE21 0607

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 3 773 884 \$ aux arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de les soutenir dans le déploiement de projets de piétonnisation sur des artères commerciales durant la saison estivale 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1218945003

CE21 0608

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel pour l'établissement de nouvelles voies de circulation du réseau de voirie artériel réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules, le prolongement de voies réservées existantes et la modification des heures d'opération de voies réservées existantes.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1210566001

CE21 0609

Vu la résolution CA21 25 0032 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 8 mars 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de fermer et de retirer du domaine public comme rue une partie des lots 2 228 012 et 1 870 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et de les verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre d'un réaménagement complet du secteur.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1202728002

CE21 0610

Vu la résolution CA21 28 026 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 2 février 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1210543001

CE21 0611

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1215950001

CE21 0612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Elie-Wiesel » le nouveau parc situé au sud de l'avenue de Courtrai, entre les avenues Trans Island et de Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué du lot numéro 6 049 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1214521002

CE21 0613

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) » dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1217596002

CE21 0614

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard de Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1187400005

CE21 0615

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Clotilde Tarditi au poste de directrice - Service de l'habitation, dans la classe salariale FM12 (143 211 \$ - 179 016 \$ - 214 820 \$), à compter de la date de la résolution du comité exécutif ou toute autre date déterminée entre les deux parties pour une durée indéterminée, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal.
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1216991002

CE21 0616

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les dossiers décisionnels 1210739001 (Résolution: CA21 12042) et 1210739002 (Résolution: CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1214689001

CE21 0617

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, R.L.R.Q.C. c-11.4 et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1219098002

CE21 0618

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1214060001

Levée de la séance à 10 h 56

70.001

Les résolutions CE21 0553 à CE21 0618 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville